



Ville de Guénange

COMPTE-RENDU SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le deux octobre 2025.

Décide :

A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 3 juillet 2025

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025.

Marché d'entretien et maintenance des équipements d'éclairage public

- D'AUTORISER M. le Maire à lancer la consultation correspondante ;
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder à toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- DE SOLLICITER l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Marché d'opération de relamping en LED

- D'AUTORISER M. le Maire à lancer la consultation correspondante ;
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder à toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- DE SOLLICITER l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Aménagement de sécurité – Sollicitation du dispositif AMISSUR 2025

- DE SOLLICITER le versement d'un financement au titre du dispositif AMISSUR 2025 ;
- SOLLICITER le SISCODIPE ;
- ENGAGER les travaux subventionnés.

Réorganisation de la réponse opérationnelle des sapeurs-pompiers

- DE PRENDRE ACTE que ce projet de construction entraîne la fusion des sapeurs-pompiers de Illange sur le site de Guénange ;
- D'AUTORISER Monsieur le maire à prendre toute décision nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.
- ENGAGER les travaux subventionnés.

Exonération de redevance à l'association centre équestre « Au Grand Chêne »

- **D'ACCORDER** une exonération de la redevance au délégataire pour une durée de deux mois, soit 4 524,66 €.
- **DE SIGNER** toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Centre équestre de Guénange – Bilan du contrat de délégation de service public par affermage

- **D'APPROUVER** le Bilan du contrat de Délégation de service public par affermage du centre équestre de Guénange,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Désaffectation, déclassement et cession d'une emprise foncière au profit de la société VIVEST

- **DE PRONONCER** la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de l'emprise foncière d'environ 1a 14 ca (arpentage en cours), cadastré section 2 a/1 située au pied du merlon, afin de l'incorporer dans le domaine privé communal ;
- **D'AUTORISER** la cession de cette emprise à la société VIVEST, au prix de 68 € le m² soit 7 752 € conformément à l'avis rendu par les services de la Direction de l'immobilier de l'État ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents ;
- **DE PRÉCISER** que les frais liés aux opérations d'arpentage, de bornage et d'acte notarié resteront à la charge de l'acquéreur.

Délibération complémentaire – cession parcelle ancienne école Saint-Matthieu

- **DE COMPLETER** la délibération initiale en indiquant que la contenance exacte de la parcelle à céder au bailleur social VIVEST est de 7621 m² ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette modification auprès de Maître Laura SCHLEICH, Notaire à Metz, désignée par VIVEST.

Incorporation dans le domaine communal de parcelles réputées sans maître

- **D'INCORPORER** dans le domaine privé communal les parcelles ci-après désignées, réputées sans maître :
 - Section 22 n°27 lieudit « Etienne », d'une contenance de 8a97ca ;
 - Section 22 n°177 lieudit « Sur le Brul » d'une contenance de 7a41ca ;
 - Section 22 n°178 lieudit « Sur le Brul » d'une contenance de 6a18ca.
- **DE REQUÉRIR** aux services de Maître Justine GÉRARD-COSTELLA, notaire à Jarny, pour procéder à l'inscription desdites parcelles au nom de la commune de Guénange au Livre foncier, afin d'assurer la régularisation foncière ;
- **DE REQUÉRIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du code général des impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Substitution de la commune pour l'acquisition de parcelles exploitées par la société Heidelberg Materials France Granulats à Guénange

- **D'AUTORISER** la commune à se substituer à la société Heidelberg Materials France Granulats pour l'acquisition des parcelles exploitées à l'issue de la carrière, selon les termes du protocole d'accord proposé par la société ;
- **D'APPROUVER** le protocole d'accord précité et de donner tous pouvoirs au Maire pour le signer et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation de cette substitution ;
- **DE PERMETTRE**, le cas échéant, que la substitution puisse être exercée par toute autre personne morale désignée par la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Le Maire,
Pierre TACCONI

